



**Vote OUI : 10 voix.**

Mme BIONDO présente la délibération suivante.

### **05/02/2010 PRIME DIRECTRICE ACCUEIL DE LOISIRS**

Un emploi d'animatrice de l'accueil de loisirs a été créé au 1<sup>er</sup> septembre 2009. L'animatrice a maintenant obtenu le BAFA et peut être nommée directrice de l'accueil de loisirs. Il revient donc à la municipalité de lui attribuer une prime de responsabilité correspondant à sa nouvelle fonction. Celle-ci est fixée à 50€ par mois en concordance avec la pratique des accueils de loisirs alentours. Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

**Vote OUI : 10 voix.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Les candidats à la création d'une boulangerie dans l'ancienne mairie attendent que les travaux soient effectués. Afin de présenter leur business plan à leurs partenaires, ils demandent que la mairie précise quelques points : la nature du bail commercial, le loyer,... La mairie va se rapprocher de son avocat pour faire les choses dans les règles. Ils demandent également le soutien de la mairie pour pouvoir créer un relais poste où les Caussolois pourraient notamment passer chercher les recommandés non déposés en leur absence ; plus de 50% des Caussolois avaient en effet demandé que la boulangerie ait ce service lors du sondage effectué l'an passé. M. LAFOSSE espère qu'ils feront également dépôt presse.
- Mme le Maire a écrit au Conseil Général pour demander le remplacement du gros chasse-neige qui déneigeait la RD12 et qui est en panne depuis quelques semaines. Ce chasse-neige est en effet leur seul engin qui peut effectuer le déneigement en un seul passage sans laisser de couche de neige derrière lui. M. Michel Vincent de la Subdivision Départementale d'Aménagement/Littoral Ouest regrette de ne pas pouvoir effectuer ce remplacement cette année faute de budget et indique que : « Pour autant, il serait bon de rappeler que le Moyen-Pays requiert aussi de ses habitants de s'adapter eux-mêmes aux conditions climatiques du moment et au minimum de disposer des équipements individuels nécessaires ». Mme le Maire regrette une telle réponse qui indique le peu de cas qui est fait des habitants du Moyen-Pays et une méconnaissance des difficultés liées aux routes enneigées.
- Le véhicule 4x4 avec benne (Mitsubishi L200) est arrivé. La mairie avait demandé au Conseil Général une subvention pour son achat car il devait être notamment utilisé pour saler les routes. Celui-ci a répondu qu'il ne subventionnait que les véhicules à énergie propre (électriques). Mme le Maire a répondu que, dans un village de montagne, un 4x4 était indispensable et qu'elle n'en connaissait pas d'électrique. Les 3 anciens véhicules ont été vendus, pour une somme totale de 9.000€, c'est-à-dire à peu près la moitié du prix d'achat du nouveau véhicule, ce qui est satisfaisant.
- Le nouveau bassin a été réceptionné ce jeudi. Une petite fuite a été détectée, certainement due au froid ; elle sera réparée.
- M. LAFOSSE a écrit à SFR afin que quelque chose soit fait pour augmenter la couverture par la nouvelle antenne de téléphonie mobile. Celle-ci couvre à peine la moitié du plateau et ne remplit donc pas son rôle pour améliorer la sécurité ; elle ne couvre même pas le rayon de 500m autour de la mairie qu'exige son contrat avec le Conseil Général. M. LAFOSSE habite en effet à moins de 300m de la mairie et ne capte pas la téléphonie mobile dans sa maison.
- M. GROGNARD indique qu'il trouve que le déneigement n'est pas très bien fait cette année ; de nombreuses plaques sont en effet laissées et le travail n'est pas toujours bien achevé. Mme le Maire indique qu'il est normal qu'il y ait eu une période d'apprentissage des chauffeurs et que le matériel, un peu vieux et léger n'était pas adapté. Elle a demandé un matériel plus lourd, mais celui-ci sera dès lors facturé plus cher. M. GROGNARD estime que le temps que les chauffeurs mettent pour démarrer (en arrivant de Castellane à chaque fois) est problématique en cas de chutes de neiges soudainement importantes. Des touristes imprudents ont été coincés sur une des plaques laissées sur le chemin des Claps ; du gravier a été placé depuis aux endroits difficiles grâce au nouveau véhicule.
- M. ONDULATI démissionne de ses fonctions de Conseiller Municipal. Il n'a pas le temps de s'intéresser à tout ce qui se passe à la mairie et n'est donc pas assez au courant pour donner un avis pertinent dans les débats. M. LAFOSSE regrette ce départ. M. ONDULATI voit aussi que sa position au Conseil lui a attiré des inimitiés, qu'il regrette. Mme le Maire confirme que, quoi qu'on fasse, on s'attire des ennemis : comité des fêtes, mairie,...

Le Conseil se termine à 21h30.